

# Commentaires sur le rapport de création du Conseil National des Universités

Par Louis-Philippe Véronneau

*J'ai produit ce document après la lecture du Rapport du chantier sur un Conseil national des universités, rédigé par M Claude Corbo, ancien recteur de l'UQAM. J'y analyse les grandes lignes du rapport, tout en les critiquant ouvertement.*

*Je vous encourage de plus à lire le dit rapport par vous-même, pour vous faire une idée plus claire des idées qui y sont avancées.*

## 1. Recommandation 2 : l'autonomie du Conseil national des universités (CNU)

Selon M Corbo, le CNU doit être un organisme « doté [d'une] autonomie conceptuelle, opérationnelle et administrative ». <sup>i</sup> À la lumière des autres organismes gouvernementaux qui ont comme mission de conseiller le pouvoir en place sur l'éducation (Conseil supérieur en éducation, Comité consultatif sur l'aide financière aux études), il nous est permis de douter de l'autonomie du futur conseil. En effet, ces derniers ont la fâcheuse tendance, sauf à de rares exceptions, d'être en accord avec les mesures gouvernementales et de promouvoir la même vision marchande de l'éducation.

## 2. Recommandation 3 : la mission du CNU

Selon l'énoncé du rapport, le CNU aurait trois missions :

- Évaluer la qualité des activités des universités
- Conseiller le gouvernement
- Améliorer le système universitaire dans son ensemble

Si les deux derniers points vont de soi, le premier pose problème. En effet, le fait que le CNU veuille évaluer la qualité des activités universitaires « en se référant aux meilleures pratiques observables à travers le monde à des fins d'étalonnage » <sup>ii</sup> nous fait dire que l'évaluation par les pairs des programmes et recherches universitaires n'est pas assez pour le gouvernement. Le danger est que le CNU deviennent l'organisme d'assurance-qualité <sup>i</sup> universitaire du Québec, comme la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial l'est pour les cégeps.

Il est intéressant de noter que dans le rapport, M Corbo affirme s'inspirer d'organismes similaires ailleurs dans le monde : « il n'y a aucune honte à s'inspirer des meilleurs ». <sup>iii</sup> Ainsi, il donne comme exemple la Quality Assurance Agency for Higher Education d'Angleterre, une des plus vieilles institutions d'assurance-qualité dans le monde. Selon la recherche de l'IRIS sur l'assurance-qualité, cet organisme a entre autres le pouvoir de « retirer son imprimatur à une "institution récalcitrante" et même aller jusqu'à la "coupure de ses subventions publiques" s'il est jugé que son "rendement" n'est pas conforme aux objectifs de "qualité" et de performance. » <sup>iv</sup>

---

1 Pour plus de détails sur l'assurance-qualité, voir l'Acadégamique sur le sujet, disponible au : <http://www.gratuitescolaire.info/mob/fr/acadegamique.pdf>

### 3. Recommandation 4 : les tâches du CNU

La recommandation 4 clarifie la mission du CNU. Ainsi, on apprend que pour procéder à « l'évaluation et à l'attestation de la qualité des activités universitaires »<sup>v</sup> le CNU va « établir les normes et conditions assurant l'efficacité et l'efficacité des politiques [...] des établissements universitaires en matière d'évaluation des programmes d'études »<sup>vi</sup>. Difficile d'être plus clair : les universités évalueront elles-même leurs programmes, mais en fonction des critères d'assurance-qualité établis par le CNU.

Le CNU serait également en charge d'évaluer les nouveaux programmes proposés par les universités. Un programme de physique pure à l'UQAM ? Non non, pas assez efficient...

Finalement, le CNU aurait comme mandat de surveiller « les stratégies d'internationalisations des établissements ».<sup>vii</sup> Quand on sait que pour le rectorat, internationalisation rime avec marchandisation, on peut douter de la volonté du CNU de travailler à une internationalisation de la vision humaniste de l'éducation mise de l'avant par l'ASSÉ.

Depuis plusieurs années déjà, les universités adoptent des stratégies de marketing à l'international dans le but d'attirer plus d'étudiant-e-s provenant de l'étranger. Si l'éducation doit être internationale dans ses aspirations, nous voyons cependant un grave problème à ne voir ces personnes que comme une marchandise lucrative. En effet, comme les étudiant-e-s provenant de l'étranger paient des frais de scolarité bien plus élevés que les québécois-e-s, elles et ils représentent une vraie mine d'or pour les universités.

### 4. Recommandation 6 : la tâche de coordination des universités

La FEUQ, la FECQ et de nombreux syndicats se sont prononcés en faveur de la création du CNU lors du Sommet sur l'éducation supérieure de février 2013. Ces derniers justifiaient cette prise de position en argumentant qu'il fallait un organisme pour coordonner les universités entre elles.

Il n'est donc pas surprenant de retrouver cette orientation dans la mission du CNU. Il aurait ainsi entre autres le rôle de coordonner la création de nouveaux campus universitaires et d'évaluer la formule de financement des universités en la comparant à celles d'autres pays.

Lors d'un rapport quinquennal, le CNU aurait comme mandat :

- « d'identifier des secteurs disciplinaires insuffisamment couverts;
- **d'identifier des duplications dans l'offre de programmes d'études justifiant des mesures de rationalisation;**
- de mesurer l'insuffisance ou la **surabondance de l'offre de places** dans des programmes d'études en regard des besoins établis de la société;
- **d'identifier des programmes ayant épuisé leur utilité;**
- d'identifier des stratégies et des moyens d'assurer un meilleur ajustement de la formation **aux besoins de la société;** »<sup>viii</sup>

Le fait que deux universités offrent le même programme est-il une raison pour en couper -lire rationaliser- un des deux ? Des universités différentes ont souvent des approches différentes dans leurs programmes, ce qui favorise la richesse de ces derniers.

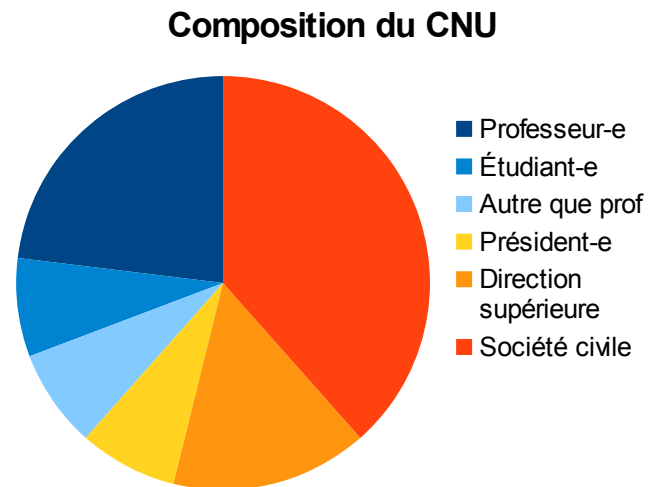
Dans un même esprit, comment peut-il y avoir surabondance de places dans un programme, alors que le gouvernement restreint délibérément l'accès à l'université pour des milliers d'étudiant-e-s par son refus d'instaurer la gratuité scolaire ?

Finalement, vouloir éliminer les programmes qui ne sont plus « utiles » se passe de commentaires. Alors que « besoins de la société » se traduit de nos jours par « besoins des entreprises », on ne peut que dénoncer cette vision marchande de l'éducation.

## 5. Recommandation 8 & 9 : les membres du CNU

Dans un but de « justice et d'équité »<sup>TM</sup>, voici la composition du CNU :<sup>ix</sup>

- 3 professeur-e-s
- 1 étudiant-e au cycle supérieur
- 1 personne provenant du personnel universitaire autre qu'un-e professeur-e
- 1 président-e
- 2 personnes ayant eu une expérience de direction supérieure
- 5 personnes provenant de la société civile



Permettons-nous de douter de l'indépendance des personnes de la société civile, les personnes ayant eu une expérience de direction supérieure ainsi que de la présidence. Un petit calcul nous démontre que la communauté réellement interne à l'université comporte 5 voix sur 13, soit 38 % des membres.

En outre, le scientifique en chef du Québec, le président du Conseil supérieur en éducation, le sous-ministre responsable de (sic) l'ordre universitaire ainsi que trois expert-e-s provenant de l'international siègeraient au CNU. Ceux et celles-ci auraient droit de parole mais non droit de vote.

Quand vient le temps de commenter la composition du CNU, M Corbo répond qu'une représentation plus large de la communauté universitaire (chargé-e-s de cours, plus d'étudiant-e-s, technicien-ne-s, etc) le « **stériliserait et le dépouillerait de toute espèce d'autorité professionnelle et morale dans la société** »<sup>x</sup> Il est intéressant de voir la haute estime que ce dernier leur porte... Mais bon, le fait que la réalité étudiante du premier cycle et des cycles supérieurs soit différente, le fait que les chargé-e-s de cours prennent de plus en plus de place dans les universités<sup>2</sup> ainsi que le fait que les professionnel-le-s voient les universités sous un tout autre angle ne lui semble pas pertinent.

## 6. Recommandation 11 : pouvoirs du CNU

Un des points litigieux lors du Sommet était de savoir si l'avis du CNU aurait force de loi. Et bien finalement, il n'aura que le pouvoir de faire des études et des recommandations au gouvernement.

## 7. Recommandation 14 : CNU vs CRÉPUQ

Et la CRÉPUQ dans tout ça ? Alors que dans les dernières années, la CRÉPUQ remplissait globalement le rôle du futur CNU, le rapport conseille au gouvernement de rapatrier certains pouvoirs et commissions de la CRÉPUQ pour les donner au CNU. Il est fort à parier qu'avec les récents troubles à la CRÉPUQ<sup>xi</sup>, cette dernière ne fera pas long feu...

<sup>2</sup> Conséquence directe de la pression faite aux professeur-e-s pour produire plus de recherches

## **8. Fonctionnement du chantier**

Contrairement à ce qui se fait normalement, le chantier sur le CNU n'a pas tenu de réunions. En effet, M Corbo ne s'est que promené d'organismes en organismes pour récolter leurs avis sur la question, pour ensuite écrire le rapport. Belle application de la notion de travail collectif !

## Sources

- i CORBO Claude, *Rapport du chantier sur un Conseil national des universités*, p.13
- ii *ibid*
- iii *ibid*, p.74
- iv MARTIN Éric et OUELLET Maxime, *Les mécanismes d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur*, 29 novembre 2012, p.20
- v CORBO Claude, *Rapport du chantier sur un Conseil national des universités*, p.14
- vi *ibid*
- vii *ibid*
- viii *ibid*, p.16
- ix *ibid*, p.17
- x *ibid*, p.98
- xi MARTIN Éric, *La CRÉPUQ est morte, vive la concurrence*, 3 juin 2013, disponible au <http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/la-crepuq-est-morte-vive-la-concurrence>